

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 MARS 2017**

**Délibération**  
n° 2017.03. 12.B

**Réhabilitation des  
canaux de sortie de la  
station d'épuration  
(STEP) d'Angoulême-  
frégeneuil - dossier  
de demande de  
subvention - exercice  
2017**

**LE NEUF MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle de réunion du stade du GrandAngoulême boulevard Jean Moulin à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) :**

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-François DAURE, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03. 12.B**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur COURARI**

**REHABILITATION DES CANAUX DE SORTIE DE LA STATION D'EPURATION (STEP)  
D'ANGOULEME-FREGENEUIL - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - EXERCICE  
2017**

Les canaux de comptage des volumes en sortie de la Station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil ne sont plus conformes à la réglementation actuelle.

De plus, les services de Charente Eaux qui contrôlent chaque année les mesures de débitmètrie de l'Assainissement ont alerté le service sur la déformation de la partie Venturi et sur la longueur du canal d'approche.

Ils ont alors proposé une solution technique pour rendre nos canaux de sortie conformes : remplacer la partie Venturi par un autre modèle de moindre section, rendant par la même occasion le canal d'approche suffisant.

L'estimation pour ces travaux de réhabilitation est de l'ordre 60 000 € HT.

L'Agence de l'Eau pourrait attribuer une subvention dans le cadre de l'amélioration de l'autosurveillance des stations d'épuration de l'ordre **de 35 %**.

**Je vous propose donc:**

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne pour ces travaux.

**D'INSCRIRE** le montant de l'aide financière de l'agence de l'eau au budget Assainissement 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**13 mars 2017**

**Affiché le :**

**13 mars 2017**